

## Prix de la relève 2023 de la Société suisse de travail social

Le prix de la relève de la SSTS récompense tous les deux ans des travaux de master ou de doctorat remarquables qui traitent de questions importantes concernant le travail social en Suisse dans une perspective critique et réflexive, qu'elle soit théorique/systematique, historique ou empirique. Le prix est décerné à des travaux qui illustrent la pertinence sociale du travail social et qui se distinguent par une qualité scientifique très élevée. Le prix de la relève de la SSTS sera décerné pour la quatrième fois en 2023.

- Le prix est doté de CHF 2'000.-. Une répartition de ce montant entre plusieurs candidats est possible.
- Les lauréat·e·s auront la possibilité de publier un article de max. 50'000 caractères sur le thème de leur travail dans la Revue suisse de travail social. Cet article sera soumis à une révision rédactionnelle et paraîtra l'année suivante (2024).

### Conditions de participation

Peuvent être déposés les mémoires de master ou les thèses de doctorat qui traitent de thèmes et de questions pertinents dans le domaine du travail social. Le mémoire de master et la thèse doit avoir été soutenu en 2021 et 2022. La date de certification ou du procès-verbal de la séance de soutenance fera foi. Les travaux peuvent être rédigés en français, allemand, italien ou anglais.

### Les modalités du dépôt

Veuillez envoyer votre dossier par voie électronique au bureau de la SSTS (info@sgsa-ssts.ch). La date limite pour les candidatures est fixée au **30 novembre 2022**. Le dossier doit comprendre les documents suivants :

- Le travail de Master ou la thèse de doctorat correspondant à la version déposée pour la soutenance
- Les expertises du travail de Master ou de la thèse
- Le diplôme ou l'attestation de réussite de la soutenance
- Un CV
- Une brève lettre de motivation en lien avec l'appel à candidatures

Pour les personnes soutenant leur thèse de doctorat durant le mois de décembre, et souhaitant candidater, merci d'envoyer également votre dossier pour le 30 novembre 2022. Les pièces manquant alors au dossier (thèse de doctorat, expertises et attestation de réussite) doivent parvenir au bureau de la SSTS par voie électronique au plus tard le 15 janvier 2023.

## **Sélection**

Le comité directeur de la SSTS nommera un jury chargé de d'évaluer les dossiers reçus et de déterminer le ou les lauréats du Prix de la relève. Il n'est pas prévu de donner une justification détaillée des décisions. La décision du jury sera définitive et ne pourra faire l'objet d'aucun recours. Les candidat-e-s seront informé-e-s du résultat par courriel au plus tard au début de mai 2023.

## **Remise du prix**

La remise du prix a lieu à l'occasion de l'Assemblée générale de la Société (ordinairement en juin).

---

Schweizerische Gesellschaft für Soziale Arbeit SGSA-SSTS  
Postfach  
3000 Bern

[info@sgsa-ssts.ch](mailto:info@sgsa-ssts.ch)  
<https://sgsa-ssts.ch>